



REPUBLIQUE
TUNISIENNE



CDL-UD(2020)020

Or. Fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)**

en coopération avec

**LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA TUNISIE
SERVICES DU MINISTRE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT
EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration
12^{ème} UniDem Med**

**“ REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE :
NOUVEAUX DEFIS ET NOUVELLES METHODES DE
FONCTIONNEMENT ”**

Vidéoconférence, Tunisie

15 – 17 décembre 2020

**MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET GESTION PREVISIONNELLE
DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES : ENRICHIR ET VALORISER LES
COMPETENCES DES AGENTS PUBLICS**

par

Mme Franca SALIS-MADINIER

**(Secrétaire Nationale CFDT Cadres, Membre du Comité économique et
social européen)**

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

SÉMINAIRE RÉGIONAL POUR LES HAUTS CADRES DE L'ADMINISTRATION

12^{ème} Unidem Med

**“ REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE :
NOUVEAUX DEFIS ET NOUVELLES METHODES DE FONCTIONNEMENT ”**

Le dialogue avec les partenaires sociaux au sein de l'administration publique

Intervenante: Franca Salis Madinier,

Membre du CESE, Secrétaire Nationale de la CFDT Cadres

16 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

- 1** L'Europe et les principaux défis pour la modernisation des services publics
- 2** Le dialogue social et le semestre européen : l'implication des partenaires sociaux
- 3** Les recommandations du Comité Economique et Social Européen
- 4** France: un focus sur la réforme du dialogue social de 2019

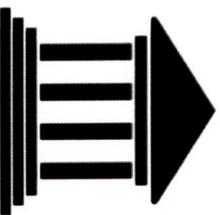
SOMMAIRE

- 1** L'Europe et les principaux défis pour la modernisation des services publics
- 2** Le dialogue social et le semestre européen: l'implication des partenaires sociaux
- 3** Les recommandations du CESE
- 4** France: un focus sur la réforme du dialogue social de 2019

16 DECEMBRE 2020

L'EUROPE

SECTEUR PUBLIC



= **25%**

de l'emploi total dans l'UE

Pas de législation globale de l'UE visant le secteur public :

- **Les États membres ont un contrôle total** sur leurs administrations publiques et sur leurs politiques
- **La Commission européenne agit** comme un guide sur l'innovation en promouvant les meilleures pratiques et en fournissant des lignes directrices
Ex: défis découlant de la transformation numérique, de la mobilité accrue et de l'interopérabilité
- **Des lignes directrices partagées par le Parlement européen**
Un focus est mis sur l'accélération de la réalisation du marché unique numérique

L'EUROPE

Les freins à l'innovation dans le secteur public

Le parlement Européen identifie des freins & défis à l'innovation des services publics



UN MANQUE DE

- Connaissances sur la façon d'innover
- Leadership entrepreneurial
- Ressources ou temps



PROBLEMES INTERNES

- Entre personnel/directions, syndicats
- Structure organisationnelle & logistique
- Batailles de territoire



CRAINTE

- Publicité négative et/ou
- Doutes du public sur l'efficacité des programmes innovants

SOMMAIRE

- 1 L'Europe et les principaux défis pour la modernisation des services publics
- 2 **Le dialogue social et le semestre européen : l'implication des partenaires sociaux**
- 3 Les recommandations du CESE
- 4 France : un focus sur la réforme du dialogue social de 2019

Le dialogue social dans le Semestre européen

Implication des partenaires sociaux dans le cadre de la modernisation de l'administration publique

CONTEXTE:

- Mutations structurelles des services publics de l'UE
- Les crises économiques et financières de 2007 et 2008 accélèrent ces changements

→ Introduction en 2011 d'un **nouveau cadre de gouvernance économique à l'échelle européenne: le « semestre européen »**

- Il établit des règles contraignantes imposant aux budgets nationaux des mesures d'austérité
- Fortes répercussions dans le secteur public en incitant les gouvernements à réduire l'ampleur et la portée des services publics:
- Réduction des effectifs, baisses de salaires et détérioration des conditions de travail

Le semestre européen et les recommandations par pays

Depuis 2012, la modernisation de l'administration publique constitue l'une des **grandes priorités du semestre européen**

De nombreuses **recommandations spécifiques à chaque pays** déclinées en Programmes Nationaux de réforme (**PNR**) ont été adressées aux États membres en vue de réformer leurs administrations et services publics.

➤ **Les syndicats européens** organisés au sein de la Fédération syndicale européenne des services publics, (**FSESP**) ont été impliqués dans un **cadre de qualité des services publics et de la reconnaissance de la négociation et du dialogue social**.

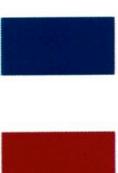
Appel des syndicats européens pour mieux impliquer les partenaires sociaux au semestre et à l'élaboration de recommandations.

Dialogue social et négociations collectives sur la modernisation de l'administration publique : en Finlande et en France



FINLANDE

Consultations régulières des associations et des organisations
Implication forte des partenaires sociaux
dans les politiques économiques
& les réformes sociales
Négociations collectives centralisées



FRANCE

Partenaires sociaux consultés & impliqués dans l'élaboration des réformes mais peu d'influence sur le résultat final
Processus de consultation « trompe l'œil »

Bilan sur l'implication des partenaires sociaux

- Manque de liens entre le dialogue social et la gouvernance socio-économique européenne
 - Persistance d'un déficit démocratique, qui caractérisent le semestre européen de 2014
 - Au niveau national, l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration des PNR a été jugée insuffisante, voire inefficace. (HU, NL, PL).
- Peu de pays ont mené un dialogue relativement bien structuré (DE, BE, DK, FR, SE).
→ Nécessité de rapprocher le (nouveau) dialogue social européen et le semestre européen afin que les partenaires sociaux puissent réellement contribuer au processus d'élaboration des politiques

Bilan sur l'implication des partenaires sociaux

- Un dialogue social qui fonctionne est basé sur :
 - Un fort taux de syndicalisation, un bon exemple, les pays nordiques où jusqu'à 80% du personnel du public est syndiqué.
 - Le respect des droits syndicaux en considérant le fonctionnaire comme un citoyen et pas comme un sujet
 - **Investir les nouveaux sujets en impliquant les citoyens et usagers : en Norvège mise en place d'une commission tripartite (syndicats, direction et usagers) dans le domaine de la santé.** Cette commission a mis fin à un contrat de sous-traitance avec une société informatique qui ne protégeait pas suffisamment les données des patients.

Pratiques du dialogue social en Europe

Des pratiques du dialogue social en Europe différentes

- **17 pays de l'UE** ont ratifié la convention n° 151 de l'OIT dont l'article 7 vise expressément le développement de la négociation collective dans le secteur public.
- **La nature juridique des conventions collectives** différente : en France, en Belgique, les conventions collectives dans le secteur public ne sont pas juridiquement contraignantes, elles doivent **être transposées en loi**.
- Dans les pays **nordiques, en Irlande, aux Pays Bas**, les conventions collectives ont force de loi.
- **En Italie**, une agence nationale indépendante et financée par les employeurs publics (ARAN) est chargée de la négociation de tous les accords (ce qui est le cas aussi en Suède ou au Danemark).

SOMMAIRE

- 1** L'Europe et les principaux défis pour la modernisation des services publics
- 2** Le dialogue social et le semestre européen: l'implication des partenaires sociaux
- 3** Les recommandations du CESE
- 4** France: un focus sur la réforme du dialogue social de 2019

Les recommandations du Comité économique et social européen

Le Comité économique et social européen (CESE)

- Représente la société civile organisée en Europe
- Se compose de 340 membres issus des entreprises, syndicats, associations diverses et ONG
- Il est consulté par la Commission Européenne ou par la présidence tournante de l'UE sur toute initiative ou projet d'initiative législative

Les recommandations du CESE

Deux avis très récents du CESE :

1^{er} avis « Principes des services publics pour la stabilité du régime démocratique dans le contexte des crises multiples telles terrorisme, demande d'asile, crises démocratique et sanitaire »

Dans cet avis, pour un bon fonctionnement des services public,s il est notamment recommandé de :

- A- Pourvoir le personnel des services publics avec des compétences adéquates et lui garantir des ressources humaines, techniques, matérielles et financières nécessaires.
- B- Mettre en place des conditions de travail adéquates, une rémunération suffisante et l'exercice effectif d'un dialogue social.

Les recommandations du CESE

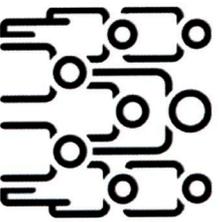
- Un 2^{ème} avis « *Le dialogue social dans une économie durable et résiliente* » recommande :
- ✓ Un **dialogue social efficace** qui inclut des partenaires sociaux représentatifs et légitimes
 - ✓ La possibilité pour les partenaires sociaux **d'accéder en temps utile aux informations pour pouvoir jouer un rôle actif**
 - ✓ Un **cadre juridique et institutionnel émancipateur**, qui soutienne les procédures de dialogue entre partenaires sociaux
 - ✓ La **nécessité d'associer les partenaires sociaux au processus du Semestre européen** si l'on veut qu'il débouche sur des résultats concrets

SOMMAIRE

- 1 L'Europe et les principaux défis pour la modernisation des services publics
- 2 Le dialogue social et le semestre européen : l'implication des partenaires sociaux
- 3 Les recommandations du CESE
- 4 France : un focus sur la réforme du dialogue social de 2019

Les principales instances et procédures de consultation dans la fonction publique en

France depuis 1983



- La loi du 12 mars 1982 marque en France l'acte I de la **décentralisation avec 4 textes** dont découlent la création des lieux et instances du dialogue social avec un **POUVOIR CONSULTATIF**

Fonction publique est composée de trois versants:

État, territoriale et hospitalière

→ 5,7 Millions d'agents, 1 salarié sur 5

Les instances représentatives du personnel organisées au niveau national

Le Conseil commun de la fonction publique (CCFP)

Composé de deux collèges :

- Représentants des organisations syndicales de fonctionnaires
- Représentants des employeurs

Traite des questions d'ordre général

- Tout projet de loi, ordonnance ou décret concernant le recrutement, l'emploi des agents contractuels

Les conseils supérieurs des 3 versants de la fonction publique

Instance paritaire consultée sur toutes les questions d'ordre général concernant la fonction publique

- Représentants des organisations syndicales de fonctionnaires (30 membres)
- Représentants des employeurs (18 membres) (Etat 6, territoriaux 6, hospitaliers 6)

Les instances représentatives du personnel organisées au niveau local

Les commissions administratives paritaires (CAP)

Traitent des sujets d'ordre individuel relatifs aux carrières des agents

Obligatoirement saisies pour donner un avis
sur les actes ayant un impact sur la gestion de
la carrière de l'agent: refus de titularisation,
avancement de grade ou promotion interne,
recours en évaluation,...

Les commissions consultatives paritaires (CCP)

Pendant des CAP pour les agents contractuels de
droit public

Consultées sur toute décision ayant trait à leur
situation professionnelle : discipline, entretien
professionnel, conditions d'exercice des fonctions,
fin de contrat, ...

Les instances représentatives du personnel organisées au niveau local

Les comités techniques (CT)

Donne un avis sur les questions relatives:

- aux effectifs, aux emplois et aux compétences
- aux règles statutaires et aux méthodes de travail
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire
- à la formation, à l'insertion et l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Ont pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail

Veillent à la mise en œuvre par les chefs de service ou d'établissement des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique

Le dialogue social après la loi du 6 août 2019 : modernisation de la fonction publique en France

Trois changements majeurs impulsés par la loi du 6 août 2019

- 1/ Les CAP** au 1^{er} janvier 2023 deviennent des organes des recours sur **des décisions défavorables d'ordre individuel relatives aux carrières des agents**
- 2/ La création des comités sociaux (pendant du CSE du privé)** qui remplacent dès le 1^{er} janvier 2023 les CT et les CHSCT
Cette fusion des CT et CHSCT réduira drastiquement le droit syndical allouées aux organisations syndicales du fait de la diminution des membres des instances
- 3/ Le renforcement de la négociation collective dans la fonction publique**
L'ordonnance du 6 août 2019 prévoit un renforcement de la négociation collective dans la fonction publique
Elle est en cours de négociation avec une échéance fixée à mars 2021

La CFDT et ses exigences pour réussir le dialogue social dans ce nouveau contexte

- ✓ Une **formation au dialogue social pour les élus et les représentants** des organisations syndicales et des représentants des employeurs
- ✓ Des accords de méthode encadrant la négociation et fixant notamment l'objectif, les moyens et le calendrier
- ✓ La valeur et l'effectivité juridique des accords nationaux et locaux sur la base du principe de « l'ordre public social ».
- ✓ La pertinence des sujets soumis à négociation : régimes indemnitaires et critères d'attribution, égalité professionnelle, organisation du travail et télé travail, la protection sociale, l'évaluation de la qualité du service public rendu aux usagers

Merci beaucoup pour votre écoute !

franca.salismadinier@cadres.cfdt.fr

16 DECEMBRE 2020